

Le Collège des sociétés savantes académiques de France

Amplifier la voix de la communauté académique

Patrick Lemaire¹

Les scientifiques de tous bords semblent partager un mélange d'incompréhension et de désespoir face au décalage entre les travaux et connaissances scientifiques d'une part et les décisions politiques d'autre part, dans des domaines aussi divers que l'agriculture et l'alimentation, les transitions environnementale et énergétique, l'éducation scolaire ou la politique migratoire, pour ne citer que quelques exemples récents.

Pourquoi un tel décalage? Comment œuvrer pour que le travail de millions de scientifiques de par le monde (dont environ 200000 en France) soit mieux pris en compte par les responsables politiques, pour le bénéfice des citoyens, et dans le respect de la fonction des élus? Comment lutter contre la croissance préoccupante de la désinformation? En bref, comment redéfinir la place des scientifiques dans la société et la place de la société dans le travail des scientifiques?

Ces interrogations sont à la source de la création du Collège des Sociétés Savantes Académiques de France en février 2021, après 3 ans de gestation. La SIF, présente dès les premiers échanges, fait partie de ses membres fondateurs. Le Collège est actuellement un forum unique de par la diversité des disciplines académiques qui y sont représentées. On peut trouver de nombreuses informations sur le Collège et ses actions sur son site web.²

1. Biologiste et président du Collège des sociétés savantes académiques de France.

2. <https://societes-savantes.fr>.

Ce texte présente les missions et les valeurs du Collège, puis, à l'aide de trois exemples, il illustre la force (et les limitations) d'une approche interdisciplinaire et collégiale. Il se termine par une réflexion personnelle sur une nécessaire extension des formes d'engagement collectif des scientifiques.

Les missions du Collège

Les crises environnementale, sociale et énergétique actuelles sont presque toutes de nature très interdisciplinaire, associant des composantes de sciences et technologies et de sciences humaines et sociales. De ce fait, chaque société savante disciplinaire ne peut dans son expression publique individuelle prendre position que sur une partie du problème. La mission principale du Collège est de mettre en réseau les sociétés savantes de l'ensemble des disciplines académiques afin de renforcer la voix du monde académique dans le débat public.

De plus, le périmètre d'action de la plupart des sociétés savantes est centré sur le monde académique, sans relai efficace de sa parole dans la société. Le Collège a donc dès le début prévu d'inclure en son sein des associations à l'interface avec la société française et qui, sans être des sociétés savantes, poursuivent avec celles-ci des buts communs. Il s'agit notamment d'associations de professeurs de l'Éducation nationale, de médiation scientifique, d'éducation populaire ou de promotion de l'inclusivité dans le monde académique. Vous pourrez retrouver sur le site web du Collège³ les 67 sociétés savantes et 13 membres associés qui le composent. Les sociétés savantes membres du collège comptent collectivement près de 50000 adhérents.

Les valeurs du Collège

Pour peser dans le débat public le Collège affirme plusieurs valeurs : l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, le non-partisanisme politique, la collégialité, l'interdisciplinarité et l'inclusion.

La première de ces valeurs est l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et des groupes de pression. Nous avons pour cela rédigé une charte des sociétés savantes académiques⁴ que les sociétés membres signent lors de leur entrée dans le Collège, et une charte des membres associés⁵. Ainsi, seules les associations ayant un statut d'association loi 1901 sont éligibles, ce qui distingue le Collège des structures régies ou fondées par décrets, comme les académies des sciences, des sciences morales, des technologies, de médecine, etc.

3. <https://societes-savantes.fr/qui-sommes-nous/>.

4. <https://societes-savantes.fr/wp-content/uploads/2020/01/CHARTRE-DES-SOCIETES-SAVANTES-ACADEMIQUES-DE-FRANCE-2019-02-03.pdf>.

5. https://societes-savantes.fr/wp-content/uploads/2021/10/2021-10-18_CHARTRE_membres-associés-du-College.pdf.

La seconde valeur est le non-partisanisme politique. Les actions du Collège sont par essence éminemment politiques, puisqu'elles ont pour but d'agir sur la société française. Mais elles doivent exclure toute position partisane. D'une part, parce qu'elles ont pour ambition d'être fondées sur des faits scientifiques et non sur des idéologies. D'autre part parce qu'un positionnement partisan contribuerait à polariser la parole des scientifiques et conduirait nécessairement à s'aliéner une partie des citoyens, réduisant ainsi l'impact des actions.

La troisième valeur est la collégialité. Le Collège représentant ses membres, il ne peut donc prendre d'initiative majeure sans en référer à ceux-ci. Ses prises de positions écrites sont le résultat d'un processus — parfois long — d'écriture collective qui s'est jusqu'à maintenant terminé par la signature de chacun des membres favorables au texte. Si la longueur du processus peut être vue comme un obstacle à une réaction rapide à l'actualité, il permet aussi d'échapper à une forme de tyrannie de l'actualité où la nécessité perçue de commenter chaque décision politique consomme l'énergie nécessaire à une réflexion de fond.

Quatrième valeur : l'interdisciplinarité. L'action publique est un processus complexe. Prenons l'exemple, brûlant, de la transition environnementale. Décarboner l'économie, transformer les pratiques agricoles pour assurer la durabilité de ce secteur actuellement en crise profonde, ne peuvent reposer sur des approches purement technologiques : il faut aussi repenser les modèles économiques, comprendre les ressorts des comportements individuels des acteurs, et — de manière croissante — lutter contre la désinformation. Pour cela, sciences et technologies, sciences humaines et sociales, doivent apprendre à travailler ensemble et à se respecter malgré des valeurs épistémiques distinctes. A la différence des académies, spécialisées, des universités, pluridisciplinaires mais où le dialogue académique entre composantes est rarement soutenu, le Collège aspire à développer le dialogue entre disciplines.

Enfin la cinquième valeur est l'inclusion, parce que la lutte contre les comportements discriminatoires, vis-à-vis des femmes notamment mais pas seulement, est une nécessité pour que le talent de chacun puisse s'exprimer.

Le positionnement du Collège par rapport à d'autres mouvements de scientifiques.

Des mouvements comme Sauvons la recherche⁶, Sauvons l'université⁷, Sciences en Marche⁸ ou Rogue ESR⁹ ont été initialement formés pour dénoncer les mauvaises conditions de travail et l'insuffisance du soutien financier et en ressources humaines apporté par l'état à la recherche publique et à l'enseignement supérieur.

6. https://fr.wikipedia.org/wiki/Sauvons_la_recherche.

7. <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?rubrique3>.

8. <http://sciencesenmarche.org/fr/>.

9. <https://roqueesr.fr/>.

Leurs actions avaient ainsi pour but principal un renforcement de la politique des sciences et du service public de l'enseignement supérieur en France. Il s'agissait aussi souvent pour ces mouvements militants de promouvoir une organisation collégiale de l'ESR, en opposition avec les règles du New Public Management.

Le Collège, lui, a été créé avec l'objectif prioritaire d'améliorer la prise en compte des connaissances et des méthodes scientifiques dans l'action publique. Il s'agit donc d'améliorer l'action publique **par** les sciences, et non de renforcer l'action publique **pour** les sciences. Les deux approches sont néanmoins complémentaires : il est peu probable que l'on arrive à convaincre les décideurs politiques de renforcer leur investissement dans l'ensemble des champs scientifiques tant que leur vision de l'apport des sciences à la société française se limite principalement à la production d'innovations technologiques favorisant la croissance économique à court terme.

Quelques exemples d'actions ayant un eu un impact dans le débat public.

Le Collège mène de nombreuses actions, dans la limite des moyens financiers et des bras disponibles. Ces actions incluent l'organisation de journées de réflexion, d'un congrès annuel, la publication de tribunes et de notes de synthèse sur des sujets de société, l'organisation de sondages auprès de la communauté académique... Plutôt que de faire un panorama de l'ensemble de ces actions, voici trois exemples d'actions transversales de natures différentes qui tirent pleinement parti de la diversité thématique du Collège et qui ont eu un impact médiatique ou qui ouvrent la possibilité d'actions nouvelles.

Repenser la formation des enseignants du primaire et du secondaire.

La commission enseignement scolaire¹⁰, coordonnée par Louise Nyssen, a été la première commission thématique du Collège. Elle concentre actuellement ses travaux sur les formations initiale et (prochainement) continue des enseignants, à un moment marqué par une forte crise des vocations. La commission enseignement conduit également une réflexion sur les interventions des chercheurs en milieu scolaire, dans les disciplines de sciences expérimentales. Cette réflexion a été initiée par l'annonce du plan « Sciences » en 2022 et se poursuit, entre autres, par l'organisation d'une journée d'étude le 12 novembre à Paris¹¹.

Pourquoi s'intéresser à ce thème ? D'une part, la formation initiale des enseignants se fait majoritairement au sein des universités. Le monde académique

10. <https://societes-savantes.fr/commissions-thematiques-du-college-des-societes-savantes-academiques-de-france>.

11. <https://societes-savantes.fr/accompagner-les-enseignants-du-primaire-en-science-comment-faire/>.

est donc légitime à se saisir de ce thème. De plus, un véritable mal-être enseignant se propage depuis de nombreuses années, qui aboutit actuellement à ce que l'Éducation nationale ne réussisse plus à recruter des enseignants titulaires en nombre suffisant. Ce manque d'attractivité a conduit à ce qu'au moins un enseignant manque dans la moitié des établissements à la rentrée 2024, malgré le recrutement de contractuels. Redonner leur attractivité et leur sens aux métiers de l'enseignement en formant mieux les enseignants, futurs ou en poste, aurait des conséquences importantes sur la formation des jeunes et donc sur la société française dans son ensemble.

La formation initiale des enseignants a « subi » quatre réformes depuis 2010, aucune ne cherchant à tirer les leçons des précédentes... Cette succession de réformes, préparées dans la hâte, épuise les enseignants et participe à la désaffection pour ce métier. La commission enseignement scolaire a publié à l'automne 2022 une note de synthèse intitulée « Repenser *collectivement* la formation initiale des enseignants »¹² qui dresse un bilan des principaux écueils auxquels se heurte la formation des enseignants en master « Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) : organisation difficile, entrée dans le métier de plus en plus compliquée, aggravation des inégalités sociales, moindre maîtrise des connaissances disciplinaires... tandis que les stages, pivot de la formation professionnelle, concentrent les problèmes.

Cette note de synthèse, assez technique, a été communiquée au cabinet du ministre de l'Éducation nationale et à la présidente de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale de l'époque, Isabelle Rauch, qui ont tous deux reçu une délégation du Collège. Du fait de la valse des ministres de l'Éducation nationale et de leurs cabinets, les rendez-vous ont dû être répétés avec chaque nouveau cabinet. La commission a été cette année auditionnée sur le même sujet par la mission « Exigences des savoirs »¹³ et par la Mission d'information de l'Assemblée nationale « sur le recrutement et la formation du personnel enseignant dans les collèges et lycées publics »¹⁴. Et puis l'Assemblée a été dissoute, gelant la réforme. Le « choc des savoirs » tant voulu par Gabriel Attal ne verra pas le jour, du moins pas en 2025...

Plus généralement, ces textes et actions illustrent plusieurs leçons qui découlent de notre expérience. La première est que l'obtention de rendez-vous ministériels ou parlementaires est grandement facilitée par la publication d'un texte de fond, assez technique, et par sa diffusion dans les ministères et parmi les parlementaires. La seconde est qu'il ne suffit pas de publier un texte pour être écouté, il faut en assurer la promotion et également le décliner sous forme

12. <https://societes-savantes.fr/wp-content/uploads/2022/10/2022-10-13-Repenser-collectivement-la-formation-initiale-des-enseignants-final-.pdf>.

13. <https://www.education.gouv.fr/une-mission-exigence-des-savoirs-pour-elever-le-niveau-de-notre-ecole-379788>.

14. <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/commissions-permanentes/affaires-culturelles/missions-de-la-commission/mi-personnel-enseignant>.

de tribune grand public, dans *Le Monde* dans ce cas¹⁵, afin d'attirer l'attention des journalistes sur le problème traité mais aussi sur le travail du Collège.

Enfin, et je reviendrai sur ce point dans la dernière partie de ce texte, être écouté signifie rarement être entendu : face à une difficulté, il est souvent politiquement plus rentable de conduire une réforme superficielle, même inefficace ou contreproductive, que de prendre le temps de construire un travail de fond. Dans le cas de la formation des enseignants, changer la place du concours dans leur cursus est plus facile à faire (et à expliquer à l'opinion) que de penser de manière intégrée les besoins en formation des enseignants...

« Femmes en tête » : changer la perception des femmes scientifiques pour encourager les jeunes filles vers ces carrières.

Si le rapport femmes / hommes varie en fonction des domaines, seuls 37,8 % des chargés de recherche (CR) au CNRS sont des femmes. Cette proportion baisse à 31,7 % pour les directeurs et directrices de recherche (DR) (et à 30 % pour les DR de classe exceptionnelle). La part des femmes évolue certes favorablement mais bien trop lentement : lors des concours CR et DR2 en 2024, les femmes représentaient respectivement 44 % et 35 % des candidats admis sur première liste, les pourcentages étant tirés vers le bas dans les disciplines de sciences « dures/exactes » et technologiques (36 % et 27 % de femmes dans les recrutés CR et DR, respectivement). De plus, les femmes restent minoritaires parmi les doctorants.

Attirer davantage de femmes vers les carrières de recherche implique de lutter contre les stéréotypes de genre au sein même du monde académique. A l'invitation de Femmes & Sciences, le Collège a ainsi signé la convention pour une communication sans stéréotype de sexe¹⁶ du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il faut aussi changer l'image des femmes scientifiques et de leurs carrières auprès des jeunes filles. Le Collège organise chaque année depuis 2022, à l'occasion de la « Journée internationale des droits des femmes », l'opération « Femmes en tête »¹⁷, qui met en lumière une sélection collective d'une dizaine de femmes remarquables du monde de la recherche, issues de toutes les disciplines, de tous âges et de tous niveaux de carrière, qui font la diversité et la force de la recherche actuelle.

Les femmes mises en avant dans ce type d'opérations donnent parfois le sentiment d'un « effet Marie Curie » : pour réussir en sciences, une femme doit être exceptionnelle, et donc intimidante et inaccessible. L'optique de « Femmes en tête » est différente. D'une part, la sélection « Femmes en tête » est une sélection collective et non un prix individuel. Les 30 premières « Femmes en

15. <https://societes-savantes.fr/publication-dans-le-monde-de-leducation-de-la-tribune-penu-rie-denseignants-faute-de-bilan-des-reformes-precedentes-lannonce-dun-deplacement-du-concou/>.

16. <https://societes-savantes.fr/signature-convention-communication-sans-stereotype-de-sexe/>.

17. <https://societes-savantes.fr/actions/femmes-en-tete/>.

tête», parmi lesquelles 3 informaticiennes (Daphné Giorgi¹⁸, Irène Marcovici¹⁹ et Meghyn Bienvenu²⁰), ont été collectivement choisies parce que leur profil en faisait des rôles modèles accessibles qui incarnent auprès des jeunes collégiennes et lycéennes les multiples formes d'épanouissement d'une carrière scientifique féminine.

Collectivement les « Femmes en tête » constituent de plus un groupe unique de par sa diversité de parcours, d'âges et de disciplines. Nous avons comme objectif de le constituer en réseau et de lui donner les moyens de conduire des réflexions et de faire des propositions sur (par exemple) l'interdisciplinarité, l'inclusivité ou l'intergénéralité dans l'ESR.

Créer les conditions d'un éclairage scientifique des politiques publiques nationales et locales

La décision politique est un processus complexe qui intègre les interventions de multiples acteurs politiques, économiques, administratifs ou associatifs, dotés de moyens très inégaux pour accéder à la connaissance et pour se faire entendre. Plusieurs conseils scientifiques existent au niveau national (par exemple : Haut conseil pour le climat, comité national consultatif d'éthique, Haut conseil de la Santé publique) ou régional (conseils scientifiques régionaux). Des avis scientifiques de grande qualité sont également produits par les académies et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST). Cependant, la pénétration de ces avis dans le débat public souffre de leur émiettement entre une multiplicité d'acteurs mal identifiés et travaillant souvent sans concertation.

Dans une note de synthèse publiée le 30 septembre 2023²¹, 31 sociétés et associations du Collège des sociétés savantes académiques de France, dont la SIF, ont fait le constat de la trop grande distance qui sépare les responsables politiques des sciences. Pour y remédier, le texte propose la création d'un dispositif de conseil scientifique gouvernemental, placé auprès du premier ministre, et qui aurait quatre missions principales.

1. S'assurer que les élus et ministres aient accès à des synthèses des données scientifiques pouvant éclairer leurs décisions et qu'ils soient à même de les comprendre et de les prendre en compte. Évaluer a posteriori la compatibilité des décisions prises avec les consensus scientifiques.
2. Développer la présence de scientifiques au sein des administrations, afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de politiques publiques éclairées par les sciences.

18. <https://societes-savantes.fr/femmes-en-tete-2024-daphne-giorgi/>.

19. <https://societes-savantes.fr/femmes-en-tete-2023-irene-marcovici/>.

20. <https://societes-savantes.fr/femmes-en-tete-2022-meghyn-bienvenu/>.

21. <https://societes-savantes.fr/publication-de-la-note-reflexions-sur-les-missions-dun-conseiller-scientifique-du-gouvernement/>.

3. Renforcer la culture scientifique du public et des journalistes, incluant à la fois les démarches et les savoirs fondamentaux dans un large éventail de sciences technologiques, expérimentales, humaines et sociales.
4. Renforcer la présence et l'influence de la France dans les organismes internationaux de concertation sur les grands défis planétaires.

La note évoquait la possibilité que la personne à la tête de ce dispositif incarnerait et agirait comme porte-parole d'une autorité administrative indépendante (AAI)²² dotée de plusieurs conseils scientifiques et qui pourrait regrouper certaines structures de conseil déjà existantes.

Ces propositions ont été envoyées avec demande de rendez-vous à des parlementaires, à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, au cabinet du premier ministre de l'époque, et à celui du président de la République. Si les parlementaires sont restés muets, nous avons en revanche été reçus par la conseillère recherche du MESR, puis, ensemble, par les conseillers recherche de Matignon et de l'Élysée. Une des pierres d'achoppement de cette seconde discussion a été le positionnement de ce dispositif auprès du gouvernement, au plus près de l'action, ou auprès du président. L'Élysée tenait à un positionnement au plus près du président. La création peu de temps après du Conseil présidentiel de la science (avec de vagues missions de conseil stratégique de politique scientifique au bénéfice du seul président de la République et non d'éclairage scientifique des politiques publiques...) a clairement montré où les arbitrages sont faits...

Ces propositions nous ont aussi permis d'amorcer des discussions fécondes avec des P.-D.G. ou responsables de grands organismes (CNRS, IFREMER, IRD, France Universités) ainsi qu'avec deux anciens conseillers scientifiques en chef étrangers : Sir Patrick Vallance (RU pendant le Covid, maintenant ministre des sciences dans le gouvernement Starmer) et Peter Gluckman (premier conseiller scientifique en chef de la NZ et actuel président de l'«International Network for Government Scientific Advice — INGSA»²³). Une synthèse de ces discussions est en cours pour affiner le document initial. Si les propositions du Collège n'ont pas (encore) fait bouger les lignes, elles ont néanmoins eu une bonne visibilité médiatique à travers une tribune²⁴, et un entretien²⁵ dans *Le Monde*, un débat avec Sylvie Retailleau sur France Culture²⁶, et enfin un éditorial dans *Science*²⁷...

22. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033897475>.

23. <https://ingsa.org/>.

24. <https://societes-savantes.fr/publication-de-la-tribune-renforcer-le-poids-des-connaissances-scientifiques-dans-la-decision-publique/>.

25. <https://societes-savantes.fr/reaction-a-chaud-du-president-du-college-des-societes-savantes-suite-aux-annonces-sur-la-recherche-demmanuel-macron/>.

26. <https://societes-savantes.fr/debat-radiophonique-entre-patrick-lemaire-president-du-college-et-sylvie-retailleau-ministre-de-lesr/>.

27. <https://societes-savantes.fr/editorial-du-19-avril-de-la-revue-science-france-needs-a-chief-science-adviser/>.

Succès, échec et visibilité du Collège

Un premier bilan des actions du Collège montre à la fois le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir.

La première constatation est que le Collège devient peu à peu visible :

- dans la communauté académique : le nombre de sociétés savantes membres est passé de 44 à 67 en 3 ans, et une première société de droit nous a rejoint ;
- dans le monde associatif : le nombre de membres associés est passé de 5 à 13 ;
- dans la presse nationale (Le Monde, Libération, l'Humanité) et régionale ;
- des pouvoirs exécutif (MESR, MENJS, Matignon, Élysée) et législatif (Commission de la culture de l'Assemblée nationale) ;
- à l'international : rencontre de conseillers scientifiques étrangers, tribune dans Science, commentaires sur la politique scientifique française dans Science et nature, demande d'adhésion prochaine à l'INGSA.

Cette visibilité résulte de plusieurs choix. Le premier est de ne pas se disperser, en évitant notamment de réagir à chaud à l'actualité. Nos procédures de réaction (communiqué coécrits avec les membres) sont suffisamment longues pour nous dissuader de réagir à chaud, sauf dans des cas suffisamment graves pour que CA réagisse en son nom propre (voir les communiqués sur la loi immigration de décembre 2023²⁸ et sur les élections législatives de juin 2024²⁹). Le second est de chercher à redevenir maîtres du calendrier, en identifiant à l'avance des thèmes qui vont faire l'actualité : ainsi de la formation des enseignants, ou de l'éclairage scientifique des décisions politiques. Le troisième enfin est de s'appuyer sur le travail de fond de rédaction de textes de synthèse pour solliciter des rendez-vous et rédiger des tribunes.

Paradoxalement, cette visibilité médiatique ne se traduit pas par une large connaissance du Collège au sein de la communauté académique et les adhérents du nombre croissant de sociétés membres : les comptes réseaux sociaux du Collège ont moins de 500 abonnés, la page du bulletin d'information du Collège, Collège Info³⁰, est consulté moins de 500 fois à chaque nouveau numéro. Pour accroître notre visibilité, nous avons commencé à constituer un réseau des responsables communication des membres du Collège afin de faire vivre davantage nos réseaux sociaux. Si vous aimez communiquer, rejoignez l'équipe communication³¹ !

28. <https://societes-savantes.fr/la-loi-immigration-xenophobe-et-populiste-ignore-sciemment-les-travaux-scientifiques/>.

29. <https://societes-savantes.fr/communique-elections-legislatives-2024-1/>.

30. <https://societes-savantes.fr/bulletin-college-info/>.

31. communication@societes-savantes.fr.

Au-delà, nous avons créé cette année la première édition du concours photo «Sciences grand angle»³² pour augmenter la visibilité du Collège auprès des laboratoires et nous avons décidé de relancer prochainement une grande consultation sur l'état de la recherche, de l'enseignement supérieur et des relations entre science et société, à l'image de ce que nous avons fait lors de la rédaction de la Loi de programmation de la recherche³³.

Enfin, pour se rapprocher des laboratoires (et des responsables politiques locaux) il faut mailler le territoire. Le Collège des Sociétés savantes encourage ainsi les adhérents des sociétés savantes sur un même site à se rapprocher pour créer des antennes qui, en plus de relayer les actions nationales du Collège, conduiront des actions locales auprès des institutions, élus ou collectivités locales, monteront des événements transdisciplinaires, ou signeront des textes dans la presse locale. Parce qu'elles rapprochent le Collège des scientifiques, les antennes sont aussi de potentielles pépinières de futurs responsables nationaux du Collège. Une première antenne³⁴, coordonnée par Florence March (SHS, Société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles) et Gwladys Toulemonde (Sciences et technologies, Société française de statistique), a été créée à Montpellier en février 2023.

Chaque société membre peut contribuer à la vie du Collège et à l'augmentation de sa visibilité au sein de la communauté : en présentant chaque année certains de ses adhérents aux élections de renouvellement partiel du CA, à l'opération «Femmes en tête», aux commissions thématiques, en encourageant les soumissions au concours photo «Sciences grand angle», en participant à la rédaction des textes et tribunes, en étant représentée aux congrès annuels... ou en ouvrant son bulletin 1024 à la présentation du Collège que vous êtes en train de lire. Mais nous constatons aussi avec plaisir aussi que les sociétés membres sollicitent de manière croissante le soutien du Collège et de ses membres pour certaines des actions qu'elles aimeraient porter. L'union fait la force.

Accepter de sortir de notre zone de confort

La visibilité médiatique et auprès des responsables politiques du Collège ne suffit pas encore pour avoir des effets directs sur les politiques publiques. Comment amplifier l'impact des actions du Collège et plus généralement de la communauté scientifique? Le prochain congrès du Collège, organisé par l'antenne locale de Montpellier les 3 et 4 février 2025, aura justement pour thème : «Sciences, responsabilité et engagement : quelles stratégies pour compter dans l'action publique?»³⁵. Pour la première fois, la journée de réflexion du congrès

32. <https://societes-savantes.fr/concours-photo-sciences-grand-angle/sga-2024/>.

33. <https://societes-savantes.fr/dossiers/loi-de-programmation-pour-la-recherche/sondages/>.

34. <https://societes-savantes.fr/antennes-locales/antenne-montpellier/>.

35. <https://societes-savantes.fr/actions/congres-du-college-des-societes-savantes-academiques-de-france/congres-2025-montpellier/>.

du Collège sera largement ouverte à la communauté académique. Notez-la dès maintenant dans vos agendas !

A titre personnel, je pense que pour avoir un réel impact dans la société la communauté académique doit sortir d'une zone de confort purement académique et souvent mono-disciplinaire.

Ainsi, pour formuler des recommandations sur des sujets de société complexes pouvant aller jusqu'à une remise en question des fondements de nos sociétés, il nous faut sortir d'une conception trop étroite — et parfois fantasmée — de la neutralité axiologique de Max Weber qui pousse à séparer les jugements basés sur les seuls faits et ceux basés sur des valeurs. De même qu'au siècle des Lumières, la promotion d'approches empiriques et rationnelles allait de pair avec un message d'émancipation intellectuelle et sociale, nous ne devons pas hésiter à mettre les approches scientifiques au service de la construction d'un modèle de société compatible avec la préservation de la planète. Pour cela, il faut à la fois développer des innovations technologiques et comprendre les moteurs des comportements individuels et collectifs, de consommation notamment. Or l'interdisciplinarité large associant sciences expérimentales et technologiques et sciences humaines et sociales reste le fait d'une minorité de projets scientifiques.

Cette interdisciplinarité gagnerait à s'étendre aux disciplines du droit, par exemple pour défendre la liberté académique contre les procédures judiciaires cherchant à brider la recherche sur des sujets sensibles. Ainsi la fondation Lejeune intente de nombreux procès pour annuler des autorisations de recherche, sur les embryons humains notamment³⁶. Mais les voies judiciaires peuvent, inversement, aussi être utilisées en soutien à la prise en compte des travaux scientifiques par les gouvernements à l'image de « l'Affaire du siècle »³⁷ dont l'action a permis de condamner l'État pour inaction climatique.

36. https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/03/30/nous-medecins-et-chercheurs-mettons-en-garde-contre-la-fondation-jerome-lejeune_5102969_3232.html.

37. <https://laffairedu siecle.net/qui-sommes-nous/>.

